



Fédération  
québécoise des  
organismes  
communautaires  
Famille

## Consultation sur les services de garde

Mémoire présenté par la Fédération québécoise  
des organismes communautaires Famille

Août 2003

222, avenue Victoria, Saint-Lambert, J4P 2H6  
Téléphone : (450) 466-2538 Télécopieur : (450) 466-4196  
Courriel : [fqocf@cam.org](mailto:fqocf@cam.org) Site Internet : [www.cam.org/fqocf](http://www.cam.org/fqocf)

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille regroupe près de 200 organismes qui soutiennent les familles dans les 17 régions du Québec et contribue à assurer la place de la famille dans la société québécoise.

À la Fédération, l'on estime que lorsque des citoyens choisissent d'ajouter l'engagement parental à leurs responsabilités, ils devraient être soutenus pour leur contribution à la société. Depuis de nombreuses années, déjà, la Fédération réclame la mise en place d'une politique familiale globale qui :

- Considère la famille comme le cœur et le pivot de la société ;
- Reconnaît les droits des familles ;
- Donne aux familles la capacité de faire des choix ;
- S'appuie sur l'expérience des parents et favorise l'accomplissement de leur potentiel ;
- Respecte les diverses réalités des familles ;
- Vise toutes les familles et l'ensemble de leurs membres à toutes les étapes de leur vie ;
- Interpelle l'ensemble de la société ;
- Englobe l'ensemble des domaines concernant la famille soit : la santé, l'éducation, le travail, l'habitation, les loisirs, l'économie, l'environnement et les milieux de vie, et favorise leur interaction ;
- Est mise en œuvre par le gouvernement dans l'ensemble de ces ministères ;
- Comporte un véritable plan d'action dans lequel le gouvernement joue un rôle central et met à contribution les divers secteurs de la société.

La fin des années 90 aura été marquée par l'ouverture d'un des chantiers les plus ambitieux qu'il nous aura été donné de voir depuis le début du démantèlement de l'État providence. L'implantation du modèle des services de garde éducatifs tel que développé dans les dernières années constitue sans doute un des acquis sociaux les plus importants pour les femmes, les enfants et les familles et même la société tout entière si on considère l'investissement dans les ressources humaines québécoises que constitue cette initiative.

Des ressources financières considérables ont été investies dans la mise en place de ce réseau. En fait, pour y parvenir, plusieurs des autres mesures de soutien aux familles comme les allocations familiales universelles ont été abolies. Ce sont donc, en grande partie les familles elles-mêmes qui ont contribué au développement des services de garde. Et, à en juger par la majorité des réactions des parents utilisateurs au cours des derniers mois, en dépit des critiques inhérentes à l'implantation d'une

mesure d'une telle envergure, il s'agit d'une aide très appréciée par les familles québécoises.

## Des scénarios de développement

Dans son document, le gouvernement nous présente trois scénarios de développement pour les 12 200 places restantes. Quand on considère les constats dont on fait état à ce chapitre, ces derniers se résument principalement aux problèmes d'adaptation des services de garde actuels aux besoins des parents. Nous croyons que la poursuite du développement des services de garde devrait emprunter l'avenue de la consolidation et de l'amélioration du réseau des CPE plutôt que toute autre qui risquerait de nous confiner au principe de « Faire et défaire ». Ce réseau est jeune. Cela nous apparaît pour le moins normal qu'il ne réponde pas à tous les besoins, qu'il doive s'assouplir et augmenter sa capacité de répondre aux besoins diversifiés des familles. Il est aussi à souligner que le ministère lui-même devra faire preuve de plus de souplesse dans ses normes. Nous sommes persuadés que ce réseau est celui possédant les attributs nécessaires à la poursuite d'un développement de services de qualité.

Quant aux difficultés de réalisation et de développement connues dans les dernières années, nous estimons qu'elles ne seront pas différentes pour les garderies conventionnées. Il n'y a pas de solution magique lors d'un développement de projet. Par ailleurs, nous nous questionnons sur la capacité des garderies privées d'intégrer une approche de collaboration et de concertation avec les milieux. Les liens tissés entre les différents partenaires des milieux dans la plupart des régions et des quartiers constituent une des grandes réussites de ce chantier. Il serait dommage de la compromettre à cause de valeurs et de cultures par trop différentes.

L'autre aspect positif du développement dans les CPE concerne la participation des parents. Il s'agit là d'un atout précieux, tant pour les parents que pour le réseau et, comme société, nous ne pouvons que profiter de l'expérience acquise par les parents lorsqu'ils choisissent de s'impliquer dans ces instances.

Nous qui travaillons auprès des familles n'entendons que trop souvent l'argument selon lequel ces dernières ne s'impliquent pas assez pour leurs enfants. Nous croyons que les responsabilités assumées par les parents dans les CPE contribuent à la formation de citoyens actifs, à l'opposée de consommateurs de services. Cette étape les prépare aussi à prendre des responsabilités dans les étapes ultérieures du cheminement de leurs enfants.

Les services de garde ont connu une expansion phénoménale au cours des six dernières années d'une part parce que les besoins sont grands. Il faut aussi considérer que c'est actuellement la seule mesure universelle qui s'adresse à l'ensemble des familles. À la Fédération, nous continuons de soutenir que toutes les familles, peu importe leur revenu, doivent être soutenues pour leur contribution à la société québécoise. Si le gouvernement avait des objectifs en mettant en place les services de garde, on peut penser que les familles ont vu à tirer parti de ce qui leur était offert.

## ***La question des haltes-garderies communautaires***

De nombreux organismes communautaires Famille ont développé un volet de halte-garderie pour favoriser la participation des parents aux activités de l'organisme, contribuer au développement des enfants ou encore, offrir un peu de répit aux parents. Ce volet s'inscrit dans une mission plus large de soutien aux parents et les exigences liées à un cadre plus formel (tout à fait incontournable) lié à un service de garde n'est pas nécessairement compatible avec l'approche privilégiée dans les organismes communautaires.

Comme nous l'avons déjà exprimé lors de consultations antérieures, nous croyons que les organismes communautaires qui ont développé un volet de halte-garderie devraient, comme les autres organismes communautaires autonomes, recevoir du financement de base pour l'ensemble de leur mission. De plus, selon nous ce sont les CPE qui devraient voir à développer les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de garde diversifiés des parents et cela, dans le but d'empêcher le développement d'un service à deux vitesses.

En conclusion, aucun des scénarios proposés ne respecte les difficultés et particularités identifiées lors des travaux d'accompagnement de la mise en œuvre. Il nous semble qu'il serait fort judicieux de prendre le temps de mieux analyser l'ensemble des enjeux en cause et d'éviter ainsi toute précipitation susceptible de compromettre une réponse adéquate aux besoins des parents.

## **Des scénarios de financement**

Le gouvernement actuel estime que pour assurer la pérennité des services, nous devons revoir la participation financière des parents et de l'État et rechercher un meilleur équilibre.

De nombreux intervenants ont souligné les effets du régime fiscal fédéral sur les familles québécoises qui paieraient plus d'impôt fédéral, la valeur de leur déduction étant moins élevée, ce qui peut aussi pénaliser certaines familles au chapitre de la Prestation nationale pour enfants et du remboursement de la TPS. Nous comprenons mal, dans ce cas particulier qu'on s'attaque aux services de garde plutôt que de proposer une réorganisation de la fiscalité. Comme Fédération, nous serions certainement prêts à soutenir toute initiative visant à rétablir l'équilibre fiscal pour les familles québécoises.

## ***Scénario 1***

### **Une tarification unique fixe**

Selon nous, l'augmentation des tarifs des places en garderie constituerait un accroissement déguisé du fardeau fiscal des familles québécoises. Les familles auraient ainsi le privilège peu enviable de devenir les premières victimes des compressions budgétaires du nouveau gouvernement québécois.

Les familles paient déjà des impôts et, comme nous l'avons déjà mentionné, elles ont vu disparaître une mesure comme l'allocation familiale universelle pour pouvoir bénéficier des services de garde éducatifs.

## ***Scénario 2***

### **Une tarification modulée au niveau du revenu**

Cette approche entre directement en conflit avec ce que notre organisme et ses membres défendent depuis maintenant plusieurs décennies. Nous préconisons un soutien universel pour les familles en fonction de leurs responsabilités et non de leur revenu.

D'autre part, si on prend l'exemple de l'école : ce sont tous les citoyens du Québec qui contribuent au système d'éducation, même lorsqu'ils n'ont pas d'enfants. Pourquoi une logique similaire ne serait-elle pas adoptée en ce qui concerne les services de garde? Si on veut faire payer les riches, qu'on les sollicite tous également par l'impôt conventionnel au lieu de ne pénaliser que ceux qui ont des enfants.

Ce scénario nous apparaît donc totalement inacceptable dans la mesure où il contribuerait à créer de la discrimination entre les familles.

## ***Scénario 3***

### **Une contribution parentale établie en proportion du coût global de fonctionnement des services de garde**

Encore une logique semblable qui s'applique : c'est aux familles que le présent gouvernement envisage de faire porter le poids de ses promesses d'éventuelles baisses d'impôt par le biais d'une majoration de la contribution parentale. Cette proposition ouvre la porte à une progression régulière des coûts pour les familles qui risque, à moyen terme, d'annuler les avantages de la mesure.

## *Conclusion*

Le Québec est une des provinces canadiennes qui a vu son taux de natalité augmenter au cours de l'année 2002. L'amélioration des prestations parentales et le développement des services de garde constituent certainement des mesures susceptibles d'avoir encouragé certains couples à fonder une famille. En effet, si le Québec se place en tête de file des endroits où il fait bon vivre, il faut aussi se demander pourquoi on hésite tant à faire des enfants.

Les familles québécoises ont vu l'émergence de nombreuses mesures pour les soutenir dans leur désir d'enfant. Trop souvent, ces dernières ont été passagères. Selon nous, le développement des services de garde constitue une mesure dont nous devons protéger les caractéristiques qui en font un acquis social enviable et envié.

Bien sûr, il est impossible de répondre d'une manière unique aux besoins multiples des enfants et de leurs parents. Toutefois, nous devons laisser le temps aux initiatives d'atteindre leur maturité avant de commencer à les dénaturer. L'amélioration des conditions sociales ne peut s'effectuer sans qu'on y consacre les efforts nécessaires.

Les familles du Québec méritent de disposer de mesures appropriées leur permettant de se développer dans des conditions favorables à leur épanouissement. Elles accomplissent une tâche fondamentale pour laquelle il n'y a pas de solution de remplacement soit, assurer la pérennité de l'ensemble de la société.

Les solutions qui seront retenues par l'actuel gouvernement préfigurent certainement de ses orientations à l'égard des familles et de l'importance qu'il leur accorde. Devons-nous nous inquiéter ?